



CONSEIL DES MINISTRES LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PRÉSIDE LA RÉUNION

Page 3

RAMADAN

**LES HORAIRES
DE TRAVAIL FIXÉS**

Page 2

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 4969 | Lundi 11 mars 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**COUPE DU MONDE
DE GYMNASTIQUE À BAKOU**

**UNE MÉDAILLE
DE BRONZE POUR
KAYLIA NEMOUR**

Page 16

COMMISSION MIXTE ALGÉRO-FRANÇAISE



OBSTACLES ET DIVERGENCES

Page 3

■ **HADJ 2024**

**PREMIER VOL
VERS LES LIEUX SAINTS
DE L'ISLAM LE 20 MAI**

Ph : DR

Page 3

■ **«HUAWEI ICT COMPÉTITION»**

**NEUF ÉTUDIANTS
ALGÉRIENS QUALIFIÉS
AUX FINALES**

Page 16

■ **AU PROFIT DES ALGÉRIENS ÉTABLIS
À L'ÉTRANGER**

**JUSQU'À 50% DE RÉDUCTION
SUR LE TRANSPORT
MARITIME**

Page 5

LES PROGRAMMES TV SANS DÉRIVES NI ABUS



**RESPECTER LES SPÉCIFICITÉS
DU MOIS SACRÉ**

Page 2

LES PROGRAMMES TV SANS DÉRIVES NI ABUS

Respecter les spécificités du mois sacré

Avec l'arrivée du mois sacré, les programmes de TV foisonnent à merci. Des sketches, caméras cachées et émissions de divertissements font la Une. Seulement, le contenu de ces programmes doit bannir toute violence, abus de langage et autres dérives en se conformant au cahier de charge nouvellement établi.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

C'est l'autorité nationale de régulation de l'audio-visuel (ANIRAV) qui vient de le rappeler. Dans un communiqué, l'autorité souligne « au respect des spécificités du mois de Ramadhan et de se conformer aux règles légales et éthiques, sans se laisser emporter par des objectifs purement commerciales. » Ainsi, les chaînes TV du privé sont donc confrontées à une bataille de contenu en s'éloignant à tout prix de diffuser des programmes comportant des



scènes de violence, de heurter la sensibilité des téléspectateurs avec des propos non conformes ou des images obscènes. Il est important, ajoute l'ANIRAV « de proposer une programmation variée et de qualité » en soulignant « le respect du caractère authentique de la culture algérienne » et de fidéliser les téléspectateurs à « la promotion du patrimoine et des traditions issus des legs ancestraux. » Ce rappel à l'ordre, s'inscrit encore une fois dans

le but de mettre l'audio-visuel à l'abri de tout voyeurisme et apologie de la violence qu'elle verbale, gestuelle ou par insinuation. Quant aux programmes, les critiques notent que depuis des années, il n'y a pas assez de créativité, ni d'attraction pour tous les goûts. Un chercheur en sociologie dans un entretien à un confrère déplore que « des actes violents s'illustrent sous diverses natures : psychologique, verbale ou physique. Nous observons dans des

téléfilms, séries ou émissions des scènes sexistes, racistes voire violentes ayant un impact désastreux sur la société. » Et ce sont surtout les jeunes qui en paient le prix puisqu'ils sont exposés à ces dérives et sont contaminés par ces violences. Pour s'attaquer à ce fléau, les responsables de TV privées ont été, maintes fois, invités par les autorités à se mettre aux normes de l'éthique en évitant tout dérapage qui pourrait mettre dans l'embarras les téléspectateurs.

Avec l'accélération technologique, il est loisible de constater que certains programmes à contenu « suspicieux » ou flou, obéissent surtout à une finalité commerciale. On note que d'autres séries et téléfilms importées ou diffusées via d'autres satellites, ont réussi à pénétrer les foyers algériens sans encombre avec à la clé l'excitation des instincts, des scènes de violence inouïes et sans contrôle et une apologie au crime et au meurtre et à la drogue sans se soucier des attentes des téléspectateurs. En Algérie, il ne s'agit pas de rester sur une position conservatrice rigide, mais d'offrir aux citoyens des programmes familiaux instructifs et créatifs, des films et téléfilms qui mettent en valeur la personnalité nationale dans toutes ses dimensions et d'ouvrir le champ vers une pédagogie de l'image, loin de la superficialité et légèreté des contenus d'avant.

F. A.

RAMADAN

Les horaires de travail fixés

«Les horaires de travail applicables dans les institutions et administrations publiques seront modifiés à l'occasion du mois sacré de Ramadhan», a indiqué hier la Direction générale de la Fonction publique et de la Réforme administrative dans un communiqué.

«Pour les wilayas du sud, à savoir Adrar, Tamanrasset, Illizi, Tindouf, Béchar, Ouargla, Ghardaïa, Laghouat, Biskra, El Oued, Timimoune, Bordj Badji Mokhtar, Ouled Djellal, Béni Abbès, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El M'Ghaier et El Meniaa, les horaires de travail sont fixés de 8h00 à 15h00 du dimanche au jeudi. Pour les autres wilayas, les horaires sont fixés de 8h30 à 15h30», ajoute la même source, soulignant que les horaires habituels de travail reprendront après la fête de l'Aïd El Fitr.

R. N.

CARTOGRAPHIE DE LA PRODUCTION NATIONALE

La distribution des produits améliorés

PAR RIAD EL HADI

Manque de marché de gros, défaut de facturation, traçabilité des produits et mauvaise distribution sont autant de facteurs handicapant la régulation du marché et la maîtrise des prix en Algérie. Afin de trouver des solutions à ces problèmes, des mesures ont été entreprises, mais pas suffisantes car exigeant l'implication directe des producteurs pour accompagner le ministère du Commerce et de la promotion des exportations pour améliorer un état des lieux, dont le citoyen en paye le prix fort.

C'est ce qu'a expliqué hier la Cheffe de cabinet du ministère du Commerce, Madame Souhila Abellache en étalant lors de son passage à l'émission « L'Invité de la rédaction » de la Chaîne 3 de la Radio Algérienne, en mettant l'accent sur la distribution qui s'améliore de plus en plus, à l'image de la distribution du lait et quelques autres denrées alimentaires de large consommation comme l'huile, la

semoule et le sucre.

Selon l'oratrice, c'est le résultat d'un travail cadré d'une cartographie, numérisée déjà, obtenue à la base d'un premier recensement économique. Cette cartographie est en voie d'évaluation pour entamer une seconde étape d'où ressortiront les indicateurs qui manquaient dans la première étape. « Le travail se fait maintenant filière par filière, afin qu'il y ait disponibilité à tous les niveaux et de tous les produits », indique-t-elle, précisant « qui dit disponibilité, dit plan de distribution pour un encadrement efficace du marché et donc de sa régulation. » Après la cartographie du lait, « une autre cartographie concerne les 14 produits répertoriés de large consommation », dit-elle, indiquant que les résultats du premier recensement économique sont probants en ce sens qu'il a offert des données à la base desquelles le réseau des producteurs est connu. Ces derniers sont, d'après elle, conviés à déclarer leurs distributeurs avec adresses exactes et pointage GPS, etc. afin

de déterminer « le circuit », qui fait actuellement défaut, et qui contribue à hauteur de 30% du prix d'un produit.

Pas moins de 19 mille producteurs sont ainsi répertoriés, déclare M. Abellache. Un chiffre qui incite à procéder à la restructuration du marché algérien.

« Nous avons 54 marchés de gros, de fruits et légumes, dont huit régionaux, sous tutelle du ministère du Commerce MAGRO et le reste c'est des petits marchés », souligne-t-elle, déplorant que « nous n'avons pas de marchés de gros pour l'agroalimentaire, mais plutôt des concentrations éparpillées sur quatre régions et regroupant 400 commerçants de gros. » Et d'ajouter « nous avons seulement neuf espaces d'hyper-distributions, dites centrales de ventes. » Pour pallier à ce défaut de distribution-disponibilité, la responsable en fait appel au privé pour s'investir dans la construction d'hyper-marchés, pour augmenter les points de vente.

R. E.

RAMADAN

Appel à se référer à la Fetwa des Muftis

La Commission ministérielle de la Fatwa a appelé les jeûneurs, dans un communiqué publié à l'issue d'une réunion consacrée à l'examen de certaines questions liées au mois de Ramadhan, « à se référer, en matière de Fatwas, aux muftis expérimentés en matière de charia et de jurisprudence du jeûne, conformément au référent religieux national. »

Dans le même contexte, « la Commission a souligné la nécessité de veiller à consacrer l'esprit de ce mois sacré et à bien l'accueillir, en ce sens qu'il incarne,

avant tout, pour les musulmans, un effort spirituel et un acte de foi à travers le jeûne, la prière et le comportement », appelant à « apprendre la jurisprudence du jeûne selon le référent religieux national et à se référer aux muftis expérimentés en matière de Charia et de Fatwa, notamment en ce qui concerne la dispense du jeûne pour les malades, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes ayant des excuses légales. »

La commission a, en outre, rappelé l'importance de « faire montre de haute moral-

ité, en répandant les valeurs de fraternité, de miséricorde, d'entraide et de solidarité », tout en évitant « le gaspillage », sous toutes ses formes. La Commission ministérielle a, également, relevé la nécessité de « respecter les horaires du jeûne fixés selon le calendrier officiel établi par le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, en coordination avec le Centre de recherche en astronomie astrophysique et géophysique (CRAAG), en particulier les horaires d'as-Sobh (lever du soleil) et du Maghreb (coucher du soleil). Par ailleurs,

la commission a affirmé « la licéité de donner Zakat Al-Fitr en espèces dans l'intérêt des pauvres. » À cette occasion, la Commission de la Fatwa a tenu à saluer l'ouverture de Djamaa El Djazair, après son inauguration par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, exprimant son souhait de voir cette mosquée s'ériger en « phare du savoir, en Qibla de la modération et du juste-milieu et en jalon dans le processus d'édification de l'Algérie nouvelle. »

R. N.

COMMISSION MIXTE ALGÉRO-FRANÇAISE

Obstacles et divergences

Le règlement du très lourd contentieux relatif à l'histoire entre l'Algérie et la France est loin d'être une mince affaire. Et alors que les membres de la commission mixte installée à cet effet n'en est encore qu'aux préliminaires, des obstacles commencent à surgir.

PAR KAMAL HAMED

Pour le moment la vision des deux parties semble très éloignée l'une de l'autre. Il faut dire que cela n'est guère une surprise, loin s'en faut, puisque c'était même prévisible. Les déclarations des uns et des autres laissent clairement supposer que des divergences sont apparues concernant nombre de questions dont, notamment celle relative aux archives. Mohamed Lahcène Zeghidi, qui préside cette commission mixte coté algérien a laissé transparaître l'existence de positions divergentes. Dans une toute récente déclaration faite jeudi dernier en marge d'un colloque sur l'histoire organisé par le ministère des Moudjahidines, Zeghidi est revenu sur le déplacement en France des cinq historiens algériens membres de cette commission. À ce titre il a indiqué que "grâce aux visites effectuées dans de nombreux centres de recherches et musées ou se trouvent les archives algériennes, la partie algérienne dispose maintenant de tous les éléments concernant le patrimoine matériel qui a été dérobé par la France durant la période coloniale." Il s'agit notamment de manuscrits, d'habits et des armes de guerre qui datent de l'époque de la résistance de l'Emir Abdelakder. L'historien algérien a



précisé que "les deux parties se sont entendus à ce que la restitution de ce patrimoine soit, dans une première étape, numérisé avant que la France ne transfère, dans une seconde étape, les manuscrits originaux." Or, rien que sur cette question, les deux parties semblent encore loin d'avoir accordé leurs violons. La partie française privilégie la restitution des archives numérisées tout en invoquant la complexité de restituer les manuscrits originaux car cela pourrait poser d'énormes problèmes à la France avec toutes ses anciennes colonies qui vont se mettre à revendiquer la même chose. Les français indiquent aussi la nécessité pour eux de légiférer des lois adéquates et cela avec la collaboration de l'ensemble de la classe politique française. Autant dire que cela ne risque pas d'intervenir de sitôt. Mais pour les Algériens la France doit trouver des solutions et répondre favorablement à leurs doléances. C'est dire que si sur certains aspects du règlement de ce lourd contentieux, comme la restitution de certains biens ayant appartenu à

l'Emir Abdelkader ou au Cheikh Ahmed Bey, il est aisé de trouver des solutions, sur d'autres questions la chose peut s'avérer trop ardue. C'est dire combien il sera difficile pour les deux parties d'aplanir toutes les divergences et ce, malgré la volonté politique affichée par la France d'aller de l'avant sur ce dossier. Un dossier d'une grande sensibilité que des forces politiques françaises veulent instrumentaliser à outrance pour bloquer toute probable avancée. On a eu d'ailleurs à constater, à maintes reprises, la montée au créneau des anciens partisans de « l'Algérie française », dont l'animosité avec l'Algérie est légendaire et encore vivace. La droite et l'extrême droite font carrément dans la surenchère et il n'est pas aisé pour le Président français, Emmanuel Macron, de ne pas en tenir compte. Notons que cette commission mixte, composée de cinq historiens de chaque côté, a été instituée à l'initiative du Président algérien et son homologue français.

K. H.

HADJ 2024

Premier vol vers les Lieux saints de l'islam le 20 mai

PAR LAKHDARI BRAHIM

L'Office national du Pèlerinage et de la Omra (ONPO) a annoncé hier que le premier vol de départ des pèlerins vers les Lieux saints de l'islam aura lieu le 20 mai prochain à partir de l'aéroport international d'Alger Houari Boumediène à destination de Médine.

Un total de 146 vols sont prévus pour le transport des pèlerins vers les Lieux saints à partir de 12 aéroports, dont 88 seront assurés par Air Algérie, 43 par la compagnie saoudienne « Saudi Arabian Airlines » et 15 par la compagnie « FlyNas », a précisé l'ONPO dans un communiqué. Les concernés peuvent voyager avec l'ONPO ou avec l'une des 50 agences de tourisme autorisées à organiser le Hadj pour cette saison.

Concernant la répartition des wilayas sur les aéroports de départ agréés, l'aéroport d'Alger assurera le transport des pèlerins des wilayas d'Alger, Chlef, Médéa, Bordj Bou Arréridj, Boumerdès, Béjaïa, Tizi Ouzou, Tipaza, Blida, Ain Defla, M'sila et Tissemsilt. L'aéroport d'Adrar a été retenu pour le transport des pèlerins des wilayas d'Adrar, Timimoun et In Salah, tandis que l'aéroport de Laghouat prendra en charge les pèlerins des wilayas de

Laghouat et Djelfa. L'aéroport de Batna prendra en charge les pèlerins des wilayas de Batna, Khenchela, Biskra et Ouled Djellal, alors que l'aéroport de Béchar assurera le transport des pèlerins des wilayas de Béchar, Béni Abbès et Tindouf. L'aéroport de Tamanrasset prendra en charge les pèlerins des wilayas de Tamanrasset, In Guezzam et Bordj Badji Mokhtar, tandis que l'aéroport de Tlemcen accueillera les pèlerins de Tlemcen, Naâma, Sidi Bel Abbès et Aïn Témouchent. L'aéroport d'Annaba assurera

les vols réservés aux pèlerins des wilayas d'Annaba, Guelma, Souk Ahras, El Tarf et Tébessa, tandis que l'aéroport de Ghardaïa prendra en charge les pèlerins des wilayas de Ghardaïa et El-Menia. L'aéroport de Constantine accueillera les pèlerins des wilayas de Constantine, Mila, Jijel, Oum El Bouaghi, Sétif et Skikda, alors que l'aéroport d'Oran couvrira les wilayas d'Oran, Mascara, Tiaret, Mostaganem, Relizane, El Bayadh et Saïda.

L. B.

CONFÉRENCE MONDIALE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENTS

Brahim Boughali dans le Comité préparatoire

Le président de l'Assemblée populaire nationale, Brahim Boughali, a été désigné par de l'Union parlementaire africaine (APU) pour siéger au Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlements. C'est ce qui ressort d'une note du Secrétaire général de l'Union parlementaire africaine (APU), Boubacar Gado Idi, adressée au Secrétaire général de l'Union parlementaire internationale (UIP), le Camerounais Martin Chungong. « Je suis heureux de porter à

votre attention qu'après la réunion virtuelle du Groupe géopolitique, tenue le 7 mars 2024, les membres suivants ont été désignés pour être au Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement », est-il mentionné dans le courrier.

Les membres de la commission sont « Mme Carolina Cerqueira, présidente de l'Assemblée nationale angolaise, Brahim Boughali, président de l'Assemblée nationale populaire d'Algérie, Adams Bictogo, président de

MINISTÈRE DES MOUDJAHIDINE

Rebiga préside une cérémonie en l'honneur des femmes

Le ministre des Moudjahidines et des Ayants-droit, Laïd Rebiga, a présidé hier, une cérémonie en l'honneur des femmes de son secteur, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des femmes. A cette occasion, M. Rebiga a affirmé que la femme algérienne "a contribué à bâtir sa gloire, en étant présente, aujourd'hui, à tous les niveaux, grâce à la volonté de l'Etat de consacrer le principe de parité et d'égalité des chances dans les droits et devoirs." Le ministre a, en outre, salué le rôle des femmes du secteur des Moudjahidines et des Ayants-droit, appelant à "l'attachement aux valeurs d'unité et de solidarité et à la promotion de l'esprit de compétition au travail, pour atteindre les objectifs fixés par le ministère en matière de prise en charge socio-sanitaire des moudjahidines et des ayants-droit, de préservation du patrimoine historique et culturel, et de l'écriture exacte et objective de l'histoire pour la sauvegarde de la Mémoire nationale." En hommage à la femme palestinienne, M. Rebiga a tenu à adresser "un message d'espoir à cette femme qui vit aujourd'hui dans des conditions très difficiles en raison de l'agression barbare incessante de l'entité sioniste", l'appelant à "faire preuve de patience et de cohésion et à suivre l'exemple des héroïnes d'Algérie jusqu'à la victoire."

CONSEIL DES MINISTRES

Le président de la République préside la réunion

"Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, a présidé hier une réunion du Conseil des ministres consacrée, entre autres, à l'évaluation des dégâts causés par les récentes inondations dans certaines provinces", a indiqué un communiqué de la Présidence de la République. "Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, préside une réunion du Conseil des ministres consacrée à l'évaluation des dégâts causés par les récentes inondations dans certaines provinces, l'état d'avancement des projets miniers structurés dans leur composante industrielle, la disponibilité des médicaments dans les établissements de santé publique et l'emploi des titulaires de doctorats", indique le même communiqué. R. N.

R. N.

PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DE LA SANTÉ DES FEMMES

La deuxième phase lancée en Algérie

L'entreprise mondiale de Santé dédiée à l'amélioration de la Santé des femmes, Organon, a annoncé le lancement du deuxième Programme d'Accélération de la Santé des Femmes. Le projet, réalisé en partenariat avec la société de capital-risque en amorçage et en phase précoce du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) Flat6Labs, « vise à autonomiser les startups de santé numérique avec des solutions pour améliorer la santé des femmes dans la région du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de la Turquie (MENAT). » En sa deuxième phase, le programme focalise sur trois actions : Planification Familiale ; planification de la Fertilité et bien-être des Femmes.

« L'accent sera mis sur l'identification et le soutien aux solutions numériques pouvant aider à améliorer l'accessibilité, à autonomiser les individus et à améliorer la qualité de vie globale, faisant ainsi progresser les soins de santé des femmes dans les domaines identifiés. »

Organon soutient, en Algérie, quinze startups, impliquées dans son champ d'action, soit la santé des femmes. Il a prévu d'organiser dans cet objectif, des sessions de formations, un mentorat et conseils, des expositions...

« Nous croyons fermement que les startups algériennes ont un rôle crucial à jouer dans l'élaboration des solutions de santé de demain. En Algérie, nous sommes convaincus que des solutions innovantes existent déjà et pourraient grandement bénéficier aux femmes de notre région » a déclaré Khadidja Alilat, directrice générale Algérie chez Organon. « Notre rôle en tant qu'acteur majeur dans le secteur de la santé est également d'accompagner ces startups locales dans le développement et la concrétisation de leurs projets. Nous sommes déterminés à encourager l'innovation et à fournir un soutien indispensable à ces entrepreneures afin qu'elles puissent mettre en place des solutions de qualité qui répondent aux besoins spécifiques des femmes en Algérie et au-delà. »

SNTF

Réaménagement des horaires durant le mois de Ramadhan

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a annoncé hier dans un communiqué, un nouveau programme des dessertes de la banlieue algéroise ainsi que des trains des grandes lignes en prévision du mois de Ramadhan.

« Le nouveau programme concerne les axes Alger-El Affroun, Agha-Zeralda, Agha-Thenia-Oued Aissi et Agha-Aéroport Houari-Boumediene », selon le communiqué.

Les nouveaux horaires de circulation des trains sont détaillés sur la page Facebook de la SNTF et affichés au niveau de toutes les gares ferroviaires concernées.

R. N.

IMPLANTÉS DANS PLUSIEURS RÉGIONS À LA VEILLE DU RAMADHAN

Les restos "Rahma" à la rescousse des nécessiteux

Les personnes au grand cœur sont de retour encore une fois ! Ils sont là pour prêter mains fortes à leurs frères surtout dans de telles circonstances.

PAR IDIR AMMOUR

En effet, ils sont prêts à partager évidemment ! Cela part d'un bel élan. Un élan du cœur. C'est le cas dans toute l'Algérie, où l'émotion est grande et la solidarité est au rendez-vous. En effet, c'est tout le monde qui se met de la partie et c'est tout le monde qui se sent concerné. C'est toute la magie de ce mois sacré ! En effet, ces actions caritatives multiformes entreprises, en direction des familles nécessiteuses, à travers les quatre coins du pays, forment de belles images de la cohésion sociale algérienne données par ces derniers. « À juste titre, le Croissant-Rouge algérien encadrera, durant le mois sacré du Ramadan, pas moins de 284 restaurants Rahma à travers le pays, avec une moyenne de 3 millions de repas par jour pour les nécessiteux et les passants », a indiqué sa présidente, Ibtissam Hamlaoui. Les pouvoirs publics, comme à l'accoutumée n'ont lésiné aucun efforts pour mener à bien leur mission, celle de faire bénéficier les personnes en situation de crise en ce mois sacré. Avant même l'arrivée de ce mois, les services concernés de l'administration ont entrepris les opérations aux aides publiques. Outre l'allocation de solidarité octroyée aux familles nécessiteuses, les pouvoirs publics et par souci de soutenir ces catégories vulnérables, procèdent également à d'autres aides consistant



en l'approvisionnement à domicile de personnes en difficulté en produits et besoins nécessaires. Les restaurants Rahma Comme chaque mois de Ramadhan à la rescousse des démunis, les sans-abris et même pour les citoyens de passage et adaptent ainsi leurs menus en proposant des plats spéciaux pendant le mois sacré. En effet, durant ce mois sacré, la solidarité se manifeste sous toutes ses formes. À travers tout le territoire national, de plus en plus de particuliers et des associations de bienfaisance, sûreté nationale et la Protection civile, ouvrent les portes de leurs établissements aménagés en « restos Rahma » à l'occasion du mois sacré de Ramadhan. L'entraide gagne du terrain avec cet élan de solidarité qui prend place chaque année à la même

occasion. Une manière de permettre à tous de passer un Ramadhan où la société civile travaille au coude à coude. Il suffit d'une virée, pour se rendre compte qu'un nombre considérable de locaux ont été aménagés pour servir des repas chauds aux jeûneurs. La pauvreté n'est pas une fatalité, encore moins un défaut. Émerveillés par cette louable action, personne n'est insensible, souhaitant d'ailleurs sa pérennité pour prêter main forte à cette frange de la société, en attendant les jours meilleurs. Pour cela, cette noble action a besoin du soutien de tous, particuliers ou entreprises, artistes, sportifs..., pour récolter des fonds et de la nourriture en suffisance. Car les besoins sont énormes. Saha ramdankoum !

I.A.

RISQUE DES ACCIDENTS PLUS ÉLEVÉS DURANT LE RAMADHAN

La Protection civile incite à la prudence

La Protection civile appelle les Algériens à la prudence et la vigilance, durant le mois de ramadan, en raison de risques plus élevés d'accidents domestiques et de la circulation. Chaque année à cette période, « le volume d'intervention des unités opérationnelles de la protection civile est très élevé, en particulier la prise en charge des victimes liées aux accidents de la circulation et les accidents domestiques » alerte la direction générale de la Protection civile.

Dans ce sens, elle rappelle « les différents conseils et mesures de sécurité à observer ».

Concernant la sécurité routière, la protection civile met en garde contre « la conduite dangereuse pendant le mois du Ramadhan, plus souvent durant les minutes précédant l'heure de rupture du jeûn. » Elle précise que « l'excès de vitesse, le dépassement dangereux, le

non-respect de la priorité et de la distance de sécurité, aussi l'effet de fatigue, l'empressement, la somnolence et la baisse de vigilance, sont des facteurs causant les accidents de la route, notamment chez les conducteurs de transports collectifs (bus et taxis) et aussi camions qui effectuent des longs trajets. »

La Protection civile recommande aux usagers de la route de « respecter le code de la route, d'éviter les excès de vitesse, respecter la distance de sécurité, et faire des pauses en cas de fatigue ou somnolence, et aussi procéder à la maintenance régulière des véhicules. » Par ailleurs, un appel est lancé pour les jeunes motards sur la nécessité « du port du casque comme moyen de protection. »

« Trois (3) personnes sont décédées et 214 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus

ces dernières 24 heures à travers plusieurs wilayas du pays », a indiqué hier un bilan de la Protection civile.

3 morts et 214 blessés en 24 heures

La Protection civile est également intervenue, durant la même période, pour prodiguer des soins de première urgence à 15 personnes incommodées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et de chauffe-bains de leurs habitations, à Batna (9 personnes), Oran (5) et Constantine (1).

La même source a également noté l'intervention de ses éléments dans la wilaya de Jijel, suite à l'explosion de gaz de ville à l'intérieur d'une habitation dans la commune et daïra d'El Milia, ayant causé des brûlures à trois personnes.

R. N.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

58.000 enseignants formés aux techniques d'enseignement en anglais

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé, hier dans un communiqué, la formation de 58.000 enseignants aux techniques d'enseignement en anglais dans le cadre de la démarche visant à renforcer l'utilisation de cette langue dans le milieu universitaire.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

« Dans le cadre de la démarche de réforme initiée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour renforcer l'utilisation de la langue anglaise dans le milieu universitaire, notamment dans l'enseignement, un programme a été mis en place pour la formation des enseignants-chercheurs aux techniques d'enseignement en anglais », a précisé le ministère dans son communiqué. Le programme prévoit des « ateliers hebdomadaires sous formes de



regroupements régionaux organisés en présentiel dans un établissement universitaire, » selon la même source, qui explique que ce programme, qui se poursuivra toute l'année universitaire, s'adressait dans un premier temps aux « enseignants de sciences et technologie. » Les travaux de ces ateliers sont supervisés par « la Commission nationale de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du programme d'accompagnement pédagogique au profit des enseignants-chercheurs. » D'après le ministère, « un atelier de formation a été organisé à l'Université des sciences et technologies Houari Boumediene d'Alger (USTHB) du 25 au

29 février 2024 au profit de 1000 enseignants-chercheurs relevant des établissements universitaires du Centre, et un autre atelier à l'Université d'Oran 2 au profit de 150 enseignants-chercheurs relevant des établissements universitaires de l'Ouest. » L'opération a « débuté à l'Université d'El Oued, qui a abrité, du 4 au 8 février 2024, un atelier de formation au profit de 150 enseignants-chercheurs relevant de huit (8) établissements universitaires, à savoir les Universités d'El Oued, d'Ouargla, de Biskra, de M'sila, de Tamanrasset, d'Adrar et de Ghardaïa et le Centre universitaire d'Illizi », selon le communiqué. **R. R.**

68^e SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Kaoutar Krikou à l'ONU

PAR CHAHINE ASTOUATI

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition féminine, Kaoutar Krikou, prendra part, du 11 au 14 mars à New York, à la 68^e session de la Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations unies.

Une session tenue sous le thème « sous le thème prioritaire « Accélérer la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles en s'attaquant à la pauvreté et en renforçant les institutions et le financement dans une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes », indique un communiqué du ministère. Cette session sera l'occasion de « mettre

en exergue les efforts consentis par l'État algérien dans le domaine de la protection de la femme et de son autonomisation économique, politique et sociale », a précisé le communiqué. La ministre participera également à la table ronde ministérielle intitulée « Bonnes pratiques de renforcement institutionnel et de financement pour la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. » Dans son intervention, Kaoutar Krikou mettra en exergue « la politique de l'Etat algérien en matière d'emploi basée sur la parité et l'égalité des chances pour tous dans l'accès à l'emploi et l'égalité salariale entre les sexes », ajoute le communiqué. En marge de la même session, la ministre participera

également à l'organisation d'un side-event en coordination avec le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Algérie, sur « les acquis sociaux – l'expérience de l'Algérie comme modèle. » La ministre participera également aux événements du Conseil de sécurité liés au thème « Femmes, sécurité et paix ». Il s'agit, notamment, du dialogue ouvert sur la consolidation de la paix sur le thème « Autoriser tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes », et la réunion sur la « formule Arria », organisée par la Suisse sur le thème « Femmes, sécurité et paix ». **C. A.**

AU PROFIT DES ALGÉRIENS ÉTABLIS À L'ÉTRANGER Jusqu'à 50% de réduction sur le transport maritime

L'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV), a annoncé des réductions allant jusqu'à 50% sur les billets, au profit des membres de la communauté algérienne établie à l'étranger, durant le mois sacré du Ramadan.

L'entreprise explique que cette offre spéciale permettra l'entrée du plus grand nombre possible des ressortissants algériens, pour qu'ils passent le ramadan en famille.

L'ENTMV a également précisé aux voyageurs que la période de réduction s'étendra du 11 mars au 19 avril 2024.

R. N.

COOPÉRATION DES ENTREPRISES ÉNERGÉTIQUES ALGÉRIENNES

Arkab reçoit une délégation de la société Huawei

Le ministre de l'Énergie, M. Mohamed Arkab, a reçu hier à Alger une importante délégation de la firme chinoise Huawei présidée par son vice-président exécutif, M. Charles Young.

Selon un communiqué du ministère, les deux parties ont évoqué au cours de cette rencontre l'état des relations de coopération entre Huawei et les entreprises énergétiques algériennes : « Les deux parties ont également évoqué les opportunités pour le renforcement de cette coopération, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, le développement de l'énergie solaire photovoltaïque

et l'hydrogène » expliqué la même source. Au cours de cette rencontre importante, la délégation du géant chinois a présenté un exposé concernant les activités de l'entreprise pour l'introduction des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, dans le domaine de l'énergie solaire : « La discussion s'est étendue à l'efficacité accrue de leur utilisation notamment pour les systèmes de stockage d'énergie, le transport de l'électricité et son intégration intelligente dans le réseau électrique national » ajoute le communiqué.

R. N.

ALGÉRIE TÉLÉCOM

Offres promotionnelles et caravane de solidarité durant le mois de Ramadhan

Algérie Télécom a dévoilé, hier, ses offres promotionnelles « spécial Ramadhan », ainsi qu'une caravane de solidarité « Idoom El Kheir » au profit de familles nécessiteuses à travers plusieurs wilayas du pays.

Il s'agit d'offres commerciales « promotionnelles et étudiées » consistant à faire profiter les usagers d'un nombre de jours de connexion gratuits et ce, pour chaque augmentation de débit, a expliqué le directeur marketing et innovation d'Algérie Télécom, Redha Guessas, lors d'une conférence de presse organisée au siège de l'entreprise. Ainsi, pour chaque augmentation du débit durant la 1^{ère} semaine du Ramadhan, le client bénéficiera de la gratuité de la connexion durant tout ce mois, de 23 jours de gratuité s'il le fait durant la 2^{ème} semaine, de 16 jours de gratuité si l'augmentation est effectuée la 3^{ème} semaine et, enfin, de 10 jours de gratuité si elle intervient la dernière semaine. Cette offre, a-t-il précisé, est destinée aux clients particuliers d'IDOOM ADSL, VDSL et Fibre, faisant savoir qu'une seconde offre « spécial Ramadhan » consiste à bénéficier d'une capacité de connexion de 1000 giga-octets (Go) en rechargeant 1500 DA, sachant que le volume sera cumulé en cas d'autres rechargements effectués durant la validité de la promotion.

De spots publicitaires annonçant ces offres ont été présentés exclusivement durant cette conférence médiatique et seront diffusés pour le large public via les médias audio-visuels nationaux durant le mois sacré. Algérie Télécom lancera également, à travers son centre des œuvres sociales, une caravane de solidarité, « Idoom El Kheir » qui sillonnera des wilayas du pays pour soutenir les familles nécessiteuses en denrées alimentaires, ainsi que les restaurants « Errahma ». Par cette action caritative, Algérie Télécom entend « affirmer son engagement citoyen », souligne son chef de la division commerciale et marketing, Amir Benidir, faisant savoir que cette caravane sera conduite par des employés volontaires de l'entreprise. Cette rencontre a, par ailleurs, été l'occasion pour les responsables d'Algérie Télécom de rappeler les réalisations à son actif durant l'année écoulée, ainsi que les perspectives à venir, dont celle de raccorder, en 2024, les 2/3 de la population algérienne à l'internet, toutes technologies confondues, incluant la fibre optique au profit de 2 millions de foyers. Par la même occasion, il a été procédé à une distinction symbolique du directeur de la publication « IT Mag », Abderrafik Khenifsa, en sa qualité de doyen des initiateurs de publications spécialisées en nouvelles technologies en Algérie.

R. N.

MIDI

ÉCONOMIE

ORGANISATION DES STRUCTURES DE LA PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Une planification stratégique pour tenir compte des nouvelles mutations géostratégiques

Le décret présidentiel numéro 23-331 du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, signé par le président de la République, a pour objet de réorganiser les services de la Présidence de la République et d'en fixer les attributions, l'objectif étant d'éviter de naviguer à vue au moyen d'une vision stratégique face aux nouvelles mutations géostratégiques mondiales et d'une situation interne complexe.



LES BUREAUX DE CHANGE, LA COTATION OFFICIELLE DU DINAR ALGÉRIEN

La dominance de l'informel et les raisons de sa dépréciation sur le marché parallèle

ORGANISATION DES STRUCTURES DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

Une planification stratégique pour tenir compte des nouvelles mutations géostratégiques

Le décret présidentiel numéro 23-331 du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023, signé par le président de la République, a pour objet de réorganiser les services de la Présidence de la République et d'en fixer les attributions, l'objectif étant d'éviter de naviguer à vue au moyen d'une vision stratégique face aux nouvelles mutations géostratégiques mondiales et d'une situation interne complexe.

PAR ABDERRAHMANE MEBTOUL

1. Outre les conseillers et d'un secrétariat particulier, la cheville ouvrière sur le plan économique de ce décret est le directeur de cabinet, assistés d'organes et de structures, de chargés de missions, de directeurs d'études, de directeurs, de chargés d'études et de synthèse, de sous-directeurs, de chefs d'études ainsi que de personnels administratifs et techniques.

Il est chargé de suivre l'activité gouvernementale, de faire le bilan des activités des institutions, d'informer le président de la République sur la situation politique, économique, sociale et culturelle du pays, de son évolution, de lui fournir les éléments nécessaires à la prise de décisions et de réaliser toutes les études liées aux dossiers politiques, économiques, sociaux, culturels ou énergétiques, d'impulser leur mise en œuvre et d'en évaluer l'impact.

A ce titre, le directeur de cabinet est chargé d'étudier et de mettre en œuvre des dossiers politiques et de relations internationales, de suivre l'activité gouvernementale, l'état de l'opinion publique sur les grandes décisions et de suivre le traitement et l'analyse des requêtes des investisseurs, opérateurs économiques et autres requêtes spéciales, en coordination avec les conseillers, la sécurité des communications et des télécommunications relevant du secrétaire général.

En attendant les modalités du fonctionnement, devant éviter des doubles emplois et interférences entre les différentes structures et reposer sur de solides compétences, c'est une prise de conscience de l'urgence d'une planification stratégique liée au renouveau du système d'information au plus haut

niveau de l'Etat, car la visibilité et la cohérence de la politique socio-économique font cruellement défaut. Je ne puis qu'adhérer à cette initiative, en espérant ne pas renouveler l'expérience mitigée lors de la création de grands départements à la présidence de la République, où chaque département devait coiffer plusieurs ministères, au début de la période du défunt président Chadli où moment où d'ailleurs j'exerçais la fonction de directeur général des études économiques à la Cour des comptes entre 1980/1983, la seule motivation de tout patriote étant les intérêts supérieurs de l'Algérie. Actions que nous avons toujours préconisées à travers nos différents audits durant près de 50 années au niveau des structures de l'Etat.

Cette présente contribution est une synthèse de toutes les directions d'audits que j'ai eu l'honneur de diriger entre 1974 à 2023 où j'ai mis en relief l'importance d'une vision stratégique pour l'Algérie (Audit sous la direction du Pr Abderrahmane Mebtoul auteur de 20 ouvrages et 700 contributions nationales/internationales : bilan de Sonatrach et politique énergétique. 7 volumes 1974/1976 - même sujet MEM 2006 assisté du bureau américain Ernst & Young - 7 volumes et en 2015 assisté d'experts nationaux et cadres de Sonatrach sur la transition énergétique - Bilan du processus d'industrialisation 1965/1978 Ministère Industrie- Energie assisté -Alger - 6 volumes - direction audit sous la direction du Pr Abderrahmane Mebtoul «Réformes et place du secteur privé au sein de l'économie nationale» 1979, 8 vol MEM Alger - direction audit sur les surfacturations et le coût du BTPH en tant que directeur général des études économiques à la Cour des comptes 1980/1983 - direction audit sur l'optimisation des moyens de la DGSN cabinet DGSN 1997 - audit sur la revalorisation des salaires présidence de la République 2009 6 volumes - quatre audits sur l'évaluation du bilan des entreprises publiques en tant que président du Conseil national des privatisations 1996/1999 Ouvrage collectif sous la direction du professeur Abderrahmane Mebtoul « Les enjeux de l'Algérie : réformes et démocratie » 2 volumes Casbah Édition Alger - 2005 (520 pages) - Interview du Pr Abderrahmane Mebtoul - à Afrik Économie Paris décembre 2018 « Réformes en Algérie, pour un large front social anti-crise » - A. Mebtoul -Le poids de la sphère informelle produit de



la bureaucratie et les enjeux géostratégiques Institut Français des Relations Internationales IFRI décembre 2013 réactualisé dans la revue stratégie IMDEP ministère de la Défense nationale octobre 2019- American Herald Tribune-USA - « Prof. Abderrahmane Mebtoul : Any Destabilization of Algeria would have Geo-strategic Repercussions on all the Mediterranean and African Space 28 décembre 2016 » - Dr. Abderrahmane Mebtoul : « Algeria Still Faces Significant Challenges 11 août 2016 » - « The Widespread Financial Scandals Affecting most Sectors of National Activity Threaten the Foundations of the Algerian Stat » -19 octobre 2019 - AfricaPress Paris: 23 juillet 2019- conférences 2019/ 2023- Ecole supérieure de Guerre/MDN, à l'Etat-major de la Gendarmerie nationale/MDN sur les trafics aux frontières - invitation ambassade USA et de l'Union européenne « Impact de la crise politique et économique mondiale, cours des hydrocarbures sur l'économie » - Différentes conférences à Bruxelles, Parlement

européen Washington et à Paris

2. Toute planification stratégique doit tenir compte à la fois les mutations mondiales, de la morphologie interne de la société, de son histoire, de sa situation présente et de son évolution car tout projet de société étant porté forcément par des forces politiques, sociales et économiques, les réformes étant fonction des rapports de force au niveau de la société et non au sein de laboratoires de bureaucrates devant être à l'écoute des aspirations profondes de la société de la société.

C'est pourquoi, il faut insister sur l'effort d'une information de vérité, accessible à toute la population, pour montrer l'opérationnalité de l'action gouvernementale au profit des générations présentes et futures. Le défi 2023-2030 pour l'Algérie est la refondation de l'Etat passant renvoyant à un nouveau mode de gouvernance dont le fondement est la liberté au sens large pour une société participative et citoyenne, impliquant une réelle décentralisation autour de grands pôles régionaux. Les responsables algériens s'adapteront-ils à ce nou-

veau monde dynamique en perpétuel mouvement, n'existant pas de modèle statique, par une nouvelle politique économique tenant compte des nouvelles filières mondiales axée sur la transition numérique et énergétique . L'action économique de la nouvelle organisation de la présidence doit définir clairement les objectifs stratégiques et les actions opérationnelles datées auxquelles doit s'atteler le gouvernement afin d'établir un bilan des réalisations et des insuffisances de chaque département ministériel qui s'articulent autour de cinq axes : premièrement, comment se pose le problème ; deuxièmement quelles sont les contraintes externes (engagements internationaux de l'Algérie) ; troisièmement, quels sont les contraintes sociales, financières et techniques internes ; quatrièmement, quels sont les choix techniquement possibles et les ensembles de choix cohérents et quelles sont les conséquences probables de ces choix ; cinquièmement, quelles méthodes de travail choisir qui permettent de déterminer les paramètres (moyen et long terme) et les variables (court terme)

ces assainissements à répétition des entreprises publiques revenues à plus de 80% à la casse départ, un véritable gouffre financier, où selon les données du premier ministre (source APS) 250 milliards de dollars ont été consacrées durant les trente dernières années à fin 2020, supposant une réorientation de la politique industrielle.

3. Le grand défi pour l'Algérie, devant éviter de vivre sur l'illusion de la rente éternelle des hydrocarbures, existant un lien entre sécurité et développement est la relance économique fondée sur la bonne gouvernance et la valorisation du savoir, afin de réduire le taux de chômage, 14/15% et le taux d'inflation, 9/10% (source FMI-2022). L'Algérie possède en 2023 des marges de manœuvres sur le plan macro-financier, la dette publique totale globale est estimée en 2022 à 63% du PIB, mais selon le FMI, l'Algérie est le pays arabe le moins endetté en 2023, son taux d'endettement extérieur étant de 1.6% par rapport à son PIB avec des réserves de change qui ont évolué de- 2013 à 194,0 milliards de dollars, à 60 milliards de dollars en 2022 et se situeraient entre 82/85 milliards de dollars fin 2023. Mais ce cadre financier dépendant de la rente des hydrocarbures est éphémère sans de profondes réformes structurelles.

L'action en faveur des réformes est globalement formée de cinq segments qui fondent le processus opérationnel de mise en œuvre : l'administration qui constitue la cheville ouvrière par son importance stratégique, la société civile/syndicats, les citoyens dans leur diversité, les partis politiques et les opérateurs publics et privés. C'est une entreprise d'envergure consistant principalement à réorganiser les structures institutionnelles, sociales et économiques autour de huit axes directeurs : premièrement, le champ des partis politiques et de la société civile, le mouvement qui ont de moins en moins d'audience auprès de la société ; deuxièmement, la réforme des institutions centrales et locales impliquant la décentralisation, et une réelle décentralisation autour de grands pôles économiques régionaux; troisièmement, revoir le système d'information au sens large avec la numérisation qui n'est qu'un moyen qui en ce XXIe siècle, car posséder la bonne information, c'est le cœur du pouvoir même; quatrièmement, la promotion de la femme signe de la vitalité de toute société ; cinquièmement, la réforme de la justice par l'application et l'adaptation du droit tant par

rapport aux mutations internes que du droit international ; sixièmement, adapter le système éducatif, centre d'élaboration et de diffusion de la culture et de l'idéologie de la résistance au changement et à la modernisation du pays où la déperdition du primaire au secondaire et la baisse du niveau devient alarmant ; septièmement, la réforme du secteur de l'énergie avec le primat à l'efficacité énergétique et un nouveau modèle de consommation, dont un nouveau management stratégique de Sonatrach, lieu de production de la rente pour plus de transparence dans sa gestion ; huitièmement, la réforme du foncier agricole et industriel du système financier (banques, fiscalité, domaine, douane) qui est un préalable essentiel à la relance de l'investissement public, privé national et étranger, les banques publiques et privées étant au cœur d'importants enjeux de pouvoir entre les partisans de l'ouverture et ceux de préservation des intérêts de la rente.

En conclusion, l'Algérie ne peut revenir à elle-même que si les faux privilèges sont bannis et les critères de compétences, de loyauté et d'innovation sont instaurés comme passerelles de la réussite et de la promotion sociale.

Ainsi, s'impose un État régulateur (non État gestionnaire) au moyen d'une planification stratégique fondée sur la moralisation de la société, la lutte contre la bureaucratie et la corruption qui accentuent le divorce État-citoyens et constituent un frein à l'investissement national ou international créateur de valeur ajoutée.

Pour réussir les réformes, l'Algérie a besoin de nouvelles intermédiations politiques, sociales, culturelles et économiques, loin des aléas de la rente, afin d'éviter un affrontement direct forces de sécurité citoyens en cas de malaise social.

Un regard critique et juste doit être posé sur la situation de l'Algérie, sur ce qui a déjà été accompli de 1963 à 2023, et de ce qu'il s'agit d'accomplir entre 2023/2030 au profit exclusif d'une patrie qui a besoin de se retrouver et de réunir tous ses enfants autour d'une même ambition et d'une même espérance, la sécurité nationale et le développement économique et social du pays.

A. M.

LES BUREAUX DE CHANGE, LA COTATION OFFICIELLE DU DINAR ALGÉRIEN

La dominance de l'informel et les raisons de sa dépréciation sur le marché parallèle

Selon le site Forex, le marché de devises sur le marché parallèle est estimé entre 3 et 5 milliards d'euros/an, mais ce montant, fluctuant, est certainement sous-estimé. Afin de canaliser le capital argent de la sphère informelle, l'instruction 08-96 du 18 décembre 1996 avait déjà fixé les conditions de création et d'agrément des bureaux de change où l'article 1er stipulait que la présente instruction a pour objet de déterminer les conditions de création, d'agrément, d'organisation et de fonctionnement des bureaux de change, conformément aux dispositions du règlement n°95-07 du 23 décembre 1995 modifiant et remplaçant le règlement n°92-04 du 2 mars 1992 relatif au contrôle des changes, notamment ses articles de 10 à 15.

PAR ABDERRAHMANE MEBTOUL

Officiellement, depuis cette date, plus de 40 bureaux de change ont été agréés, mais aucun n'est opérationnel aujourd'hui, où une série de mesures avaient été proposées pour atténuer les effets de l'activité informelle sur l'économie nationale : augmenter l'allocation touristique, pour la porter à 500 euros ; permettre aux étudiants d'utiliser le canal bancaire pour financer leurs études, et autoriser les compagnies d'assurances à prendre en charge les soins à l'étranger.

Actuellement, le seuil maximal du montant en devise que les voyageurs algériens résidents ou non-résidents peuvent transporter avec eux au départ de l'Algérie, sans obligation de les déclarer aux services de la douane, est de 1.000 euros. Or, la canalisation de l'épargne à l'étranger n'a pas de chance d'aboutir, outre la forte concurrence de banques étrangères qui contrôlent déjà les circuits, que si l'Algérie entame de véritables réformes structurelles dont l'épine dorsale, la réforme du système financier qui doit répondre aux normes internationales, avec une visibilité de la politique socio-économique. Sur le plan technique, les bureaux de change ne seront efficaces que si le taux d'intérêt fluctue entre celui du marché parallèle et celui de la cotation officielle l'écart serait entre 10/15% minimum

1. Évolution officielle de la cotation du dinar et des réserves de change

Qu'en est-il de l'évolution du cours officiel du dinar corrélé aux réserves de change via les recettes d'hydrocarbures à plus de 70% de la période de 2001 à septembre 2023 ?

Le cours officiel est passé (cours achat) en 1970 à 4,94 dinars 1 dollar, en 1980 à 5,03 dinars 1 dollar ;

– 2001 : 77,26 dinars 1 dollar et 69,20 dinars un 1 euro

– 2005 : 73,36 dinars 1 dollar et 91,32 dinars 1 euro

– 2010 : 74,31 dinars 1 dollar et 103,49 dinars 1 euro

– 2015 : 100,46 dinars 1 dollar et 111,44 dinars 1 euro

– 2016 : 100,46 dinars 1 dollar et 111,44 dinars 1 euro

– 2017 : 110,96 dinars 1 dollar et 125,31 dinars 1 euro

– 2018 : 116,62 dinars 1 dollar et 137,69 dinars 1 euro

– 2019 : 119,36 dinars 1 dollar et 133,71 dinars 1 euro

– 2020 : 128,31 dinars 1 dollar et 161,85 dinars 1 euro

– 2021 : 134,03 dinars 1 dollar et 157,80 un euro

– 2022 : 140,24 pour 1 dollar et 139,30, un dinar pour 1 euro.

Il est coté (source B A) du 21 au 25 septembre 2023 à 137,0471 dinars 1 dollar et 146,2567 dinars 1 euro.

Contrairement à certaines supputations, dans la conjoncture actuelle, il est économiquement impossible de réévaluer le dinar si l'on ne procède pas à des réformes urgentes et à une nouvelle gouvernance loin de l'économie de la rente qui avec les dérivées procurent 98% des recettes en devises du pays. Les réserves internationales d'un pays étant selon la définition du FMI, l'ensemble des disponibilités composant le portefeuille des actifs que sa Banque centrale détient (devises, or, droits de tirages spéciaux (DTS), l'évolution des réserves de change de 2001 à fin août 2023 ont évolué ainsi :

– 2001 : 17,9 milliards de dollars

– 2005 : 56,2 milliards de dollars

– 2010 : 162,2 milliards de dollars

– 2011 : 175,6 milliards de dollars

– 2012 : 190,6 milliards de dollars

– 2013 : 194,0 milliards de dollars

– 2014 : 178,9 milliards de dollars

– 2015 : 144,1 milliards de dollars

– 2016 : 114,1 milliards de dollars

– 2017 : 97,33 milliards de dollars

– 2018 : 79,88 milliards de dollars

– 2019 : 62 milliards de dollars

– 2020 : 44,2 milliards de dollars

– 2021 : 47 milliards de dollars

– 2022 : 60 milliards de dollars,

– et à fin août 2023 : environ 85 milliards de dollars

Avec un endettement extérieur faible moins de 3 milliards de dollars.

Mais attention à l'illusion monétaire devant transformer cette richesse virtuelle en richesses réelles, les USA ont seulement 37 milliards de dollars de réserves de change fin 2022 et ils sont la première puissance économique du monde.

La restriction aveugle sans objectifs précis des importations du fait que le d'intégration des entreprises publiques et privées en 2022 ne dépasse pas les 15% étouffe l'appareil productif et accentue l'inflation du fait de la faiblesse de la production locale.

La dépréciation officielle du dinar permet d'augmenter artificiellement la fiscalité des hydrocarbures (reconversion des exportations d'hydrocarbures en dinars) et la fiscalité ordinaire (via les importations tant en dollars qu'en euros convertis en dinar dévalué), cette dernière accentuant l'inflation des produits importés (équipements), matières premières, biens, montant accentué par la taxe douanière s'appliquant à la valeur du dinar, supportée, en fin de parcours, par le consommateur comme un impôt indirect, l'entreprise ne pouvant supporter ces mesures que si elle améliore sa productivité.

L'accroissement des effets inflationniste, outre l'inflation importée est la non-proportionnalité entre la dépense publique et le faible impact, le taux de croissance. Pour son équilibre budgétaire selon le FMI et en référence à la loi de finances 2023, l'Algérie a besoin d'un baril de pétrole à près de 149,2 dollars, dans son rapport d'octobre 2022 contre 135 dollars pour l'exercice 2020/2021 et 100/109 pour l'exercice 2019/2020. Qu'en sera-t-il pour la loi de finances 2024 où il est prévu une augmentation des dépenses, l'équilibre budgétaire dépendant avant tout des recettes de Sonatrach ?

2. Le cours du marché parallèle de devises

Afin de pouvoir faire la comparaison entre 2011 et septembre 2023, l'écart entre le taux de change officiel du dinar face à l'euro et celui observé sur le marché noir variait entre 40% voire 45%, sur le marché parallèle. Durant l'année 2011, il avait atteint une moyenne de 135 dinars 1 euro et le 8 octobre 2022, la cotation est de 209 dinars 1 euro.

Du 21 au 25 septembre 2023, le dinar algérien est coté à 137,0471 dinars 1 dollar et 146,2567 dinars 1 euro et sur le marché parallèle, le 22 septembre 2022, l'euro s'échangeait à 227 dinars à l'achat et 229 dinars à la vente, le dollar américain à 210 dinars à l'achat et 212 dinars à la vente, soit un écart entre l'officiel et le parallèle de près de 57%, une des raisons des surfacturations avec certains étrangers et des transferts illicites hors des frontières des produits subventionnés. Selon le FMI et la Banque mondiale, la sphère informelle représenterait en 2022 pour l'Algérie entre 33/37% du PIB. Selon la Banque d'Algérie, il y a plus de 6 200 milliards de dinars de la masse monétaire en circulation hors banques, soit au cours de 137 dinars 1 dollar 45,25 milliards de dollars.

Le président de la République ayant dénoncé l'effritement du système d'information avait donné un montant variant entre 6.000 et 10.000 milliards de dinars (voir étude sous la direction du professeur Abderrahmane Mebtoul- Institut français des relations internationales IFRI Paris). Les enjeux stratégiques de la sphère informelle - 2013- reproduite en synthèse réactualisée dans la revue Stratégie IMDEP du ministère de la Défense nationale octobre. De ce fait, on ne peut isoler la sphère réelle de la sphère monétaire, le cours du dinar sur le marché officiel étant passé de 5 dinars pour 1 dollar durant les années 1970, à 76 dinars pour 1 dollar vers les années 2020 et est coté du 21 au 25 septembre 2023 137,0471 dinars 1 dollar et 146,2567 dinars 1 euro. Sur le marché parallèle, le 22 septembre 2022 l'euro s'échange à 227 dinars à l'achat, et 229 dinars à la vente et le dollar américain 210 dinars à l'achat et 212 dinars à la vente qui s'explique par différentes raisons suivant la loi de l'offre et de la demande. Premièrement, la demande provient de simples citoyens qui voyagent : touristes, ceux qui se soignent à l'étranger et les hadjis du fait de la faiblesse de l'allocation devises dérisoire d'environ 100 euros. Mais ce sont les agences de voyages qui, à défaut de bénéficiaire du droit au change, recourent, elles aussi, aux devises du marché noir étant importateurs de services. Majoritairement, elles exportent des devises au lieu d'en importer comme le voudrait la logique touristique. Deuxièmement, pour se prémunir contre l'inflation, et donc la détérioration du dinar algérien, l'Algérie ne place pas seulement ses actifs dans le foncier, l'immobilier ou l'or, mais une partie de l'épargne est placée dans les devises. En effet, beaucoup de ménages se mettent dans la perspective d'une chute des revenus pétroliers, et vu les fluctuations erratiques des cours achètent les devises sur le marché informel et des biens à l'étranger. Troisièmement, beaucoup d'Algériens et d'étrangers utilisent le marché parallèle pour le transfert de devises, puisque chaque Algérien et étranger a droit par voyage à 1000 euros non déclarés, certains utilisant leurs employés algériens pour augmenter le montant, assistant certainement, du fait de la méfiance, à une importante fuite de capitaux de ceux qui possèdent de grosses fortunes. Quatrièmement, il y a eu une baisse des transferts avec les décès des retraités à l'étranger.

Cette baisse de l'offre de devises a été contrebalancée par les fortunes acquises régulièrement ou irrégulièrement par la communauté algérienne localement et à l'étranger qui font transiter irrégulièrement ou régulièrement des devises en Algérie, montrant clairement que le marché parallèle de devises est bien plus important que certaines données de 5 milliards d'euros, où ces montants convertis en investissement vers l'achat d'une valeur sûre l'immobilier Une partie des transferts est liée à la corruption en devises sans compter les surfacturations des projets en dinars algériens, qui expliquent les

surcoûts des projets avec des malfaçons surtout dans le BTPH. Les importations en biens et services, selon le FMI, ont été entre 2000/2021 de plus de 1050 milliards de dollars pour des exportations en devises de 1100 milliards de dollars, le solde étant les réserves de change au 31/12/2021. Quel a été le montant entre 2022 et septembre 2023 ?

Si on applique un taux de surfacturation de 10%, nous aurons des transferts illicites de capitaux souvent dans des paradis fiscaux, en complicités avec certains fournisseurs étrangers, de 100 milliards de dollars et pour 15% 150 milliards de dollars. Si on ajoute les surfacturations en dinars, le montant pourrait doubler. Une partie de ces transferts en retour alimente le marché parallèle de devises : si l'on prend seulement dix pour cent cela varierait entre 10 et 15 milliards de dollars/an pour la période citée.

Cinquièmement, de dérapage du dinar sur le marché parallèle provient de la sphère informelle avec une intermédiation financière informelle loin des circuits étatiques, expliquant le résultat mitigé de la mesure d'intégrer ce capital argent au sein de la sphère réelle qui sert de soupape de sécurité sociale à court terme, mais entrave le développement à moyen terme.

Avec la déthésaurisation des ménages face à la détérioration de leur pouvoir d'achat, ils mettent des montants importants sur le marché, alimentant l'inflation et plaçant leur capital-argent dans l'immobilier, des biens durables à forte demande comme les pièces détachées facilement stockables, l'achat d'or ou de devises fortes. Les prix des produits non subventionnés s'alignent souvent sur le cours du dinar sur le marché parallèle, amplifiant l'inflation.

Pour lutter contre la sphère informelle, le gouvernement a décidé récemment d'introduire la monnaie numérique où beaucoup de pays n'étant qu'au stade de l'expérimentation. Selon la Banque d'Algérie, la numérisation des paiements devrait s'orienter vers l'adoption d'une forme numérique de monnaie dont elle assurera l'émission, la gestion et le contrôle sous le nom de dinar numérique algérien.

En conclusion, le pouvoir d'achat est fonction de la stabilité du dinar mais aussi de celle du dollar par rapport à l'euro. Si la valeur du dollar US augmente par rapport à celle de l'euro, la capacité d'importation de l'Algérie augmente, et si la valeur du dollar US baisse, le pouvoir d'achat des recettes d'exportations se réduit, influant sur la valeur du dinar. Cependant, il y a lieu d'éviter l'illusion monétaire car la monnaie est avant tout un rapport social, traduisant le rapport confiance Etat/citoyens, étant un signe permettant les échanges ne créant pas de richesses. Au contraire, la thésaurisation et la spéculation dans les valeurs refuges comme l'or, certaines devises ou certaines matières premières sont nocifs à toute économie.

Il est démontré que n'existe pas de corrélation entre les pays les plus riches et le niveau des réserves de change et que ce ne sont pas les pays qui ont une balance commerciale équilibrée ou excédentaire qui connaissent un taux de croissance élevé. La richesse de toute nation provient de la bonne gouvernance, d'un afflux important de l'investissement national et étranger créateur de valeur ajoutée reposant sur le travail et l'intelligence et aucun pays ne s'est développé grâce aux mythes des matières premières. Après avoir épuisé ses stocks d'or, avec la découverte de Christophe Colomb, l'Espagne a périclité pendant plusieurs siècles et le régime roumain communiste avait des réserves de change grâce à des restrictions drastiques des importations mais une économie en ruine. Et c'est ce qui attend les pays producteurs d'hydrocarbures qui ne vivent que grâce à cette rente..

A. M.

MÉDÉA

Annnonce de mesures pour sécuriser l'alimentation en eau potable

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a annoncé, samedi à Médéa, plusieurs mesures pour "sécuriser" l'alimentation en eau potable des communes de la wilaya après la situation difficile qu'elles ont vécue au cours des deux dernières années.

Parmi les mesures annoncées par le ministre figure le projet de transfert d'eau à partir de la station de dessalement de Cap Djinet 2 (Boumerdès) vers le système de transfert du barrage de Koudiate Acerdoune (Bouira) qui alimente 33 communes de Médéa.

Il a également informé sur une étude, actuellement "en cours" pour effectuer un autre transfert d'eau vers la wilaya de Médéa à partir de la station de dessalement d'eau de mer de Fouka (Tipaza).

M. Derbal a fait part, lors d'une séance de travail qui a regroupé les directeurs centraux du département de l'hydraulique et les autorités locales, de l'alimentation de certaines communes de Médéa via la station de la wilaya de Chlef dans le cas où l'étude de transfert de la station de Fouka présenterait des difficultés d'exécution. Ces mesures viennent appuyer les décisions déjà prises en matière de renforcement de l'alimentation en eau potable au profit des communes de la wilaya, notamment celles situées dans la partie Sud, Sud-est et Nord-est qui ont vécu une situation "exceptionnelle" durant les deux dernières années, a expliqué le ministre.

Parmi les projets inscrits, à cet effet, à l'indicatif du secteur des ressources en eau, l'étude portant réalisation d'un barrage à Boukamouri, commune de Azziz, au sud de Médéa, qui est en cours, ainsi, que l'inscription d'une



deuxième station de traitement et d'épuration (STEP) à Beni-Slimane, à l'est du chef-lieu de wilaya, après celle de Berrouaghia dont le coup d'envoi des travaux a été donné récemment, a indiqué le ministre. "Des démarches vont être entreprises pour obtenir la levée de gel sur d'autres stations de traitement et d'épuration et de projets de barrage dont la faisabilité technique s'avère réalisable et en fonction de la disponibilité de la ressource", a encore souligné M. Derbal.

Le ministre s'est déplacé, par ailleurs, au niveau de la STEP de Oued-Lahrache, sise à la périphérie sud de

Médéa, puis visité le site d'implantation de la nouvelle station de traitement et d'épuration de Berrouaghia où il a mis en avant le "choix stratégique" que représente pour le pays l'option de la réutilisation des eaux épurées dans le domaine agricole.

M. Derbal a inspecté, d'autre part, la station de pompage de Ksar-El-Boukhari, Sud, qui alimente les communes de Boghar, Ouled-Antar et Oum-Djellil et deux réservoirs d'eau réalisés pour le renforcement de ces communes et la ville de Ksar-El-Boukhari.

MASCARA, LOGEMENT RURAL

Distribution de plus de 1.500 aides

Pas moins de 1.508 aides destinées à la construction rurale et 25 logements promotionnels aidés (LPA) ont été distribués à travers les différentes communes de la wilaya de Mascara, a-t-on appris, vendredi dernier, auprès des services de la wilaya.

La même source a fait savoir que « l'opération, supervisée par le wali Farid Mohammedi, comprenait la remise aux bénéficiaires des décisions d'attribution de 1.508 aides destinées à la construction rurale, à travers les différentes communes de la wilaya, et

les clés de 25 logements LPA dans la commune de Mohammadia ».

Le premier responsable de l'exécutif de wilaya a indiqué que « l'Etat n'abandonnera pas le financement de programmes économiques et sociaux au profit des franges vulnérables de la société, afin de leur procurer un logement décent, en leur consacrant d'importantes enveloppes financières pour assurer leur réalisation ».

Il a souligné, dans ce contexte qu'il « œuvre à surmonter toutes les difficultés rencontrées par les projets de

développement au niveau local, dans les limites de ses prérogatives, en réactivant les chantiers des programmes arrêtés et en accélérant la cadence d'achèvement des projets en cours, tout en tenant en compte la nature et la qualité des travaux ».

D'autre part, environ 1.600 logements ruraux seront bientôt réceptionnés dans les différentes communes de la wilaya, dont les travaux connaissent actuellement un taux « avancé » de l'ordre de 97%, selon la Direction locale du logement.

BOUMERDÈS

Un taux de 98% de couverture en gaz naturel

Le taux de couverture en gaz naturel à Boumerdès a enregistré une hausse considérable ces dernières années pour atteindre près de 98% actuellement, a-t-on appris auprès de la direction locale de l'énergie. « En 10 ans, le taux de couverture en gaz naturel a enregistré une hausse significative, en passant de 50% en 2012, à près de 94% en 2021, puis 98% actuellement », a indiqué le directeur du secteur, Moussa Bibi, dans sa réponse aux préoccupations des élus lors de la session ordinaire de l'Assemblée populaire de la wilaya (APW), consacrée au bilan des réalisations de tous les secteurs. Il a ajouté que ce « taux est appelé à augmenter avec l'entrée en service des projets actuellement en cours de réalisation à travers la wilaya », notant que la majorité des projets de gaz naturel réalisés à Boumerdès ont été financés au titre de programmes de développement sectoriel, tandis que le reste est inscrit à l'actif de la Société de distribution de gaz et d'électricité de la wilaya.

Bibi a aussi souligné les efforts consentis par l'Etat « pour fournir le gaz naturel à tous les habitants de la wilaya, conformément aux exigences de la croissance démographique ascendante ».

Le même responsable indique que la wilaya a enregistré, en 2023, le raccordement de 2.301 foyers à travers 88 sites au réseau de l'électricité, portant ainsi le taux de couverture en cette énergie à 99,7%, à l'échelle locale.

BLIDA

Envoi de plus de 250 tonnes de colis alimentaires à 11 wilayas

Le Croissant-Rouge algérien (CRA) a envoyé, jeudi soir depuis Blida, des aides alimentaires de plus de 250 tonnes au profit de 11 wilayas du pays, chargées à bord de 15 camions semi-remorques, dans le cadre de l'opération de solidarité spéciale mois de Ramadhan, lancée précédemment. L'opération qui a démarré depuis le siège du stock principal qui relève du CRA, sis à la zone industrielle de la wilaya de Blida, concernera 11 wilayas du pays, à savoir Béjaïa, Tizi-Ouzou, Sétif, Sidi Bel-Abbès, Annaba, Guelma, Constantine, Djanet, Ouled Djallal et Béchar, toutes ayant bénéficié d'aides alimentaires de 258 tonnes.

Le lancement des aides alimentaires a été supervisé par la présidente du CRA, Ibtissem Hamlaoui, en présence du wali de Blida, Brahim Ouchène, et du président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), Daoud Abdelmoumene.

Ainsi, le CRA avec cet envoi de cargaisons a parachevé l'opération de solidarité spéciale mois sacré, lancée le 15 février passé au profit de 100.000 familles à travers le pays, a indiqué Mme Hamlaoui qui a affirmé que ses services "se sont souciés d'envoyer ces aides alimentaires pour les wilayas concernées, avant l'avènement du mois de Ramadhan, afin que les autorités locales et les bureaux du CRA, puissent procéder à leur distribution avant le début du mois sacré".

A rappeler que le CRA a programmé, en sus de cette opération qu'il a l'habitude d'organiser chaque année, l'ouverture de 200 restaurants à travers le pays, dont les wilayas frontalières et du Sud, les autoroutes et les voies-express, en vue de prendre en charge les personnes de passages et les nécessiteux.

JOURNÉE MONDIALE DES MALADIES RARES

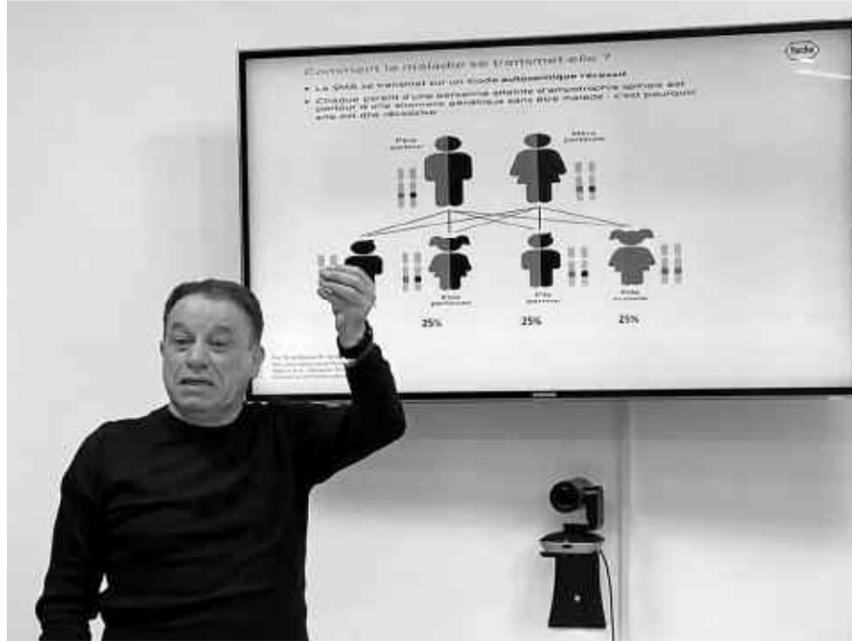
Le point avec le Professeur Azzeddine Mekki

A l'occasion de la journée mondiale des maladies rares ayant pour thème « Les Maladies rares Neuromusculaires, état des lieux en Algérie » cette session a été animée par le Professeur Azzeddine Mekki qui aura présenté l'état des lieux en Algérie.

PAR OURIDA AIT ALI

D'emblée, le Professeur Azzeddine Mekki fera savoir que les maladies dites rares lorsqu'elles touchent un nombre restreint de personnes. On compte à ce sujet une personne atteinte sur 2000. A fin 2021, environ 9.000 maladies rares ont été décrites avec un nombre important pour chacune d'entre elles. Aussi, elles sont certes rares dira l'intervenant mais non pas par le nombre de patients concernés ; d'ailleurs, si on multiplie le nombre de maladies rares par celui des patients on obtient 450 millions d'individus dans le monde ce qui représente 6 à 8% de personnes atteintes pour une population mondiale de 7,5 milliards de sujets. Il expliquera que dans 80% des cas, elles surviennent chez l'enfant, exceptionnellement à l'âge adulte. En outre, ces maladies ces maladies sont chroniques, sévères, handicapantes et engagent le pronostic vital ; certaines d'entre elles peuvent toucher plusieurs organes à la fois, deux ou un seul organe.

Les causes de ces maladies rares ?
80% de ces maladies rares sont d'origine génétique dont 90% ont une transmission autosomique récessive, ce qui signifie que les deux parents, sans être malades, sont chacun porteur du gène muté et après leur mariage, ces gènes vont se fusionner d'où l'apparition de la maladie chez l'enfant. C'est pour cela que dans les maladies autosomiques, 25% de la descendance peut être



atteintes selon les lois de l'hérédité. Il importe de rappeler, ici, que dans ces maladies génétiques, le facteur de la consanguinité augmente significativement le nombre de maladies autosomiques récessives. Or, lorsqu'on sait qu'en Algérie le taux de consanguinité est de 23% celle-ci donc augmente d'autant l'incidence de ces maladies dans notre pays. Il faut dire que des parents peuvent avoir 2 ou 3 enfants atteints. Il demeure bien entendu que les mariages consanguins doivent être évités afin de diminuer de 50% les risques de survenue de ces pathologies.

la situation en Algérie ?

Dans notre pays, ce problème se pose de manière différente car à partir du moment où ces pathologies ne sont pas enseignées lors du cursus médical et non plus dans le cadre de la formation médicale continue leur diagnostic devient difficile à établir ; ajouté à cela les moyens de diagnostic clinique et biologique déficitaires, et se pose également par la suite le problème de la prise en charge. Aussi, les parents sont balotés d'un service à l'autre et souvent ces enfants décèdent sans qu'on con-

naisse les causes du mal qui les a emportés. Partant, l'absence d'études épidémiologiques fait que nous ignorons la prévalence et l'incidence de ces maladies donc l'inexistence de registre national.

Une fois la maladie suspectée, les examens d'explorations

Là encore commence un autre parcours du combattant pour ces parents se désolent les spécialités, car nos laboratoires ne sont pas équipés pour réaliser des examens spécifiques biologiques ou génétiques ; en effet, seuls un ou deux laboratoires les réalisent mais en nombre très réduit ; en outre, nos biologistes ne sont pas, particulièrement, formés pour ce type d'examen.

Comment peut-on mieux établir le diagnostic ?

Pour ce faire, il importe d'abord d'enseigner les maladies rares à la faculté de médecine en graduation, en post graduation et intensifier les formations médicales continues touchant particulièrement les médecins généralistes car ce sont eux les piliers du système de santé fera savoir le Professeur. Il faudra égale-

ment former les médecins biologistes et généticiens sur ces maladies et doter les laboratoires en moyens spécifiques d'exploration ; enfin, créer des centres de compétences et de références régionaux pour le diagnostic et le suivi des décisions thérapeutiques et créer un registre de ces maladies rares.

Le conseil génétique ?

Le conseil génétique a pour but d'évaluer le risque de survenue d'une maladie génétique chez l'enfant à naître, d'en informer les parents et de les aider à prendre une décision éventuelle d'une interruption thérapeutique de grossesse ; ceci d'une manière générale. Néanmoins, en Algérie cet acte n'est autorisé qu'à partir du moment où la vie de la maman est en danger, même, si des tests génétiques préconisés sur amniocentèse revenant positifs, certains parents restent résistants malgré la décision médicale. Seul conseil est d'éviter les mariages consanguins.

La prise en charge médicale de ces enfants est très coûteuse :

On dépense des milliards de cts pour la prise en charge de ces malades autrement dit 1 à 2 milliards par enfant et par an comme par exemple comme pour ceux atteints de maladies de surcharge lysosomale, de Fabry ou de Gaucher. S'agissant des malades qui souffrent de ce type de pathologies dont le traitement sont connus à savoir 5% des cas, l'Etat prend en charge de manière plus conséquente les dépenses en matière de médicaments et de laits spécifiques. Pour les 95% de maladies qui ne disposent pas de traitement, il importe au minimum d'en établir un diagnostic. les patients qui souffrent ne doivent pas être délaissés pour compte ; ils ont besoin d'une prise en charge multidisciplinaire (rééducateur cardiologue neurologue psychologue...), pour améliorer la qualité de vie.

Professeur Azzeddine Mekki, chef de service pédiatrie au CHU Nafissa Hamoud exParnet

CANCER COLORECTAL

Un médicament en test qui détruit la tumeur



Parmi tous les cancers du rectum, les adénocarcinomes sont les plus fréquents. Pour les soigner, les oncologues proposent généralement une chirurgie pour enlever la région cancéreuse, suivie d'une chimiothérapie. Mais, l'immunothérapie pourrait bien remplacer ce protocole

lourd pour les patients. En effet, un petit essai clinique réalisé au Memorial Sloan Kettering Cancer Center à New York a donné des résultats impressionnants : 100% des patients étaient en rémission, sans avoir besoin d'une chirurgie ou d'une chimiothérapie, après un traitement par un

anticorps thérapeutique, le dostarlimab.

100% de rémission

Testé sur une petite cohorte de douze patients, atteints d'un adénocarcinome rectal de phase II ou III, le dostarlimab a permis d'éradiquer purement et simplement la tumeur après une injection toutes les trois semaines pendant six mois. Chez 100% des patients, la tumeur était indétectable au scanner, à l'IRM, à l'endoscopie et dans des biopsies rectales. Ils n'ont pas eu besoin de chirurgie ou de chimiothérapie pour compléter l'action du dostarlimab. Aucun patient n'a fait de rechute dans le temps de suivi qui a duré de 6 à 25 mois. Le dostarlimab n'a pas provoqué d'effets secondaires graves chez la plupart des patients, seulement des rashs, de la fatigue, des nausées et un prurit. Seule une personne a développé un problème de thyroïde qui n'a pas mis sa vie en danger.

Des résultats durables ?

Cette approche ne fonctionne que sur les cancers du rectum dits déficients du système de mésappariements de l'ADN, qui représentent entre 10 à 15% des adénocarcinomes rectaux diagnostiqués chaque année. Le dostarlimab est un anticorps qui empêche la reconnaissance du récepteur PD-1, situé sur les lymphocytes T, avec son ligand PDL-1, situé sur les cellules cancéreuses. L'interaction du récepteur avec son ligand paralyse la réponse immunitaire - au lieu de détruire la cellule anormale, le lymphocyte T l'épargne. En bloquant mécaniquement cette interaction, le dostarlimab permet aux lymphocytes T de détruire la cellule anormale. La question de la durabilité des résultats sera aussi cruciale ; si les participants sont en rémission depuis plusieurs mois, rien ne permet de dire à ce jour qu'ils le seront toujours dans plusieurs années.

RD CONGO

MSF appelle au respect des établissements médicaux après l'attaque d'un hôpital

Médecins sans Frontières (MSF) a appelé à la protection des patients, des établissements médicaux et des civils en République démocratique du Congo (RDC) après le pillage de l'hôpital de Drodro, en Ituri, dans le nord-est du pays.

Depuis l'attaque, MSF a évacué temporairement son personnel de la ville, mais ses équipes continuent de fournir des soins et des services d'eau et d'assainissement aux personnes abritées dans le camp de déplacés de Rho, situé à environ 10 km au nord-est de Drodro. « Ce qui s'est passé est tout simplement horrible », déclare dans un communiqué Stéphanie Giandonato, responsable de programme en RDC pour MSF, dont les équipes travaillaient dans cet hôpital. Au cours d'une nouvelle esca-



lade de violence dans la province de l'Ituri, « des hommes armés ont attaqué la ville de Drodro dans la nuit du 6 au 7 mars, tuant une patiente dans son lit, pillant l'hôpital général et dérobant du matériel médical », indique MSF, soulignant que les assaillants ont également pillé un autre établissement médical voisin. « Nous condamnons le meur-

tre d'une patiente sans défense de la manière la plus ferme possible et exhortons toutes les parties en conflit à respecter et protéger les patients, le personnel médical, les établissements de santé, les civils et les travailleurs humanitaires », indique Mme Giandonato. La montée de la violence à Drodro et dans les environs a

provoqué une fuite massive dans la zone, avec des milliers de personnes cherchant refuge au camp de Rho. Selon MSF, le camp, initialement conçu pour accueillir au maximum 30.000 personnes, abrite désormais plus du double de ce nombre. MSF craint que, à mesure que l'insécurité s'aggrave et que les approvisionnements

s'épuisent, la situation ne soit plus vivable. « Nous sommes préoccupés par le fait que l'accès de la population à des biens de première nécessité telles que l'eau potable, la nourriture et les soins médicaux soit menacé », indique Boubacar Mballo, coordinateur de projet pour MSF à Drodro.

SOUDAN

Les parties belligérantes saluent la résolution de l'Onu appelant à un cessez-le-feu pendant le Ramadhan

Les parties au conflit au Soudan ont salué, samedi, la résolution du Conseil de sécurité de l'Onu publiée vendredi qui appelle à un arrêt immédiat des hostilités pendant le Ramadhan. Le ministère soudanais des Affaires étrangères a publié un communiqué vendredi dans lequel il exprime son soutien en faveur de la résolution, mais souligne que quatre conditions

sont nécessaires à la mise en œuvre. Ces conditions comprennent le retrait des Forces de soutien rapide (FSR) des zones civiles et des installations publiques, ainsi que des États et des villes touchées depuis la déclaration de Jeddah sur l'engagement à protéger les civils en 2023. En réponse, les Forces de soutien rapide ont salué la résolution samedi, exprimant l'espoir

qu'elle soulagera les souffrances des Soudanais en facilitant l'acheminement de l'aide humanitaire et la circulation des civils. Elles ont insisté sur l'engagement en faveur du bien-être du peuple soudanais et ont appelé au dialogue afin d'établir des mécanismes de contrôle pour la mise en œuvre de la résolution. La résolution de l'Onu, proposée par le Royaume-

Uni, met l'accent sur la cessation immédiate des hostilités pendant le Ramadhan et appelle à un dialogue durable pour résoudre le conflit, rappelle-t-on.

ESPAGNE

Sanchez soumettra au parlement la question de la reconnaissance de la Palestine

Le Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, a promis de soumettre au Parlement la question de la reconnaissance de la Palestine dans le cadre de sa présidence du Gouvernement, qui doit être en cours jusqu'à l'année 2027. Dans cette législature, je proposerai aux Cortes Générales la reconnaissance de l'État palestinien par l'Espagne. Par conviction morale, pour une juste cause et parce que c'est la seule manière pour deux États, Israël et la Palestine, de vivre et de coexister en paix, et le seul moyen possible de régler le conflit au Moyen-Orient.

PAKISTAN

Asif Ali Zardari élu président pour la deuxième fois

Asif Ali Zardari a été élu, samedi, président du Pakistan pour la deuxième fois, après un premier mandat entre 2008 et 2013, a annoncé la Commission électorale. Il a obtenu 411 voix contre 181 pour l'autre candidat, lors d'un vote du collège électoral, composé des membres des deux chambres du Parlement et des quatre assemblées provinciales.

L'élection d'Asif Ali Zardari à la tête du pays –une fonction essentiellement honorifique– ne faisait aucun doute, car elle entrait dans le cadre d'un pacte scellé à l'issue des élections législatives et provinciales du 8 février. En effet, le Parti du peuple pakistanais (PPP), qu'il dirige avec son fils Bilawal Bhutto Zardari, a conclu un accord de coalition avec son rival

historique, la Ligue musulmane du Pakistan (PML-N) de Shehbaz Sharif. Conformément à cet accord, Shehbaz Sharif a été élu le 3 mars Premier ministre et la présidence était promise à Asif Ali Zardari, 68 ans. Asif Ali Zardari, qui succède à Arif Alvi à la présidence, a été l'époux de l'ex-Première ministre Benazir Bhutto, assassinée en 2007.

COUPE D'ALGÉRIE (16ES DE FINALE)

Elimination de la JS Saoura et de l'ES Sétif

Deux nouvelles écuries de la Ligue 1 ont fait, samedi, leurs adieux à la Coupe d'Algérie de football. Il s'agit de la JS Saoura et de l'ES Sétif.

Si l'Aigle noir a quitté l'épreuve après sa défaite à domicile face aux Sanafir aux TAB (8-9), le match s'est terminé par 1 but partout, les gars du Béchar se sont, quant à eux, heurtés sur une équipe de Widad de Tlemcen (inter régions), grandement déterminée de poursuivre l'aventure. Dans un stade de Colonel Lotfi de Tlemcen, plein à craquer et envahi par les supporters locaux, visiblement nostalgiques des années fastes de leur équipe favorite, le WAT n'a nullement été impressionné par son adversaire du jour. Les enfants des Zianides ont bien tenu le coup, d'où la fin des 120 minutes de jeu sur le score de zéro partout. La série des tirs aux buts a été à l'avantage des locaux qui créent ainsi une grande surprise en écartant un gros bras de l'élite. L'ES Ben Aknoun, le CR Belouizdad et le MC Alger n'ont pas trouvé de difficultés pour s'adjuger le billet qualificatif aux huitièmes de finale en disposant de clubs de divisions inférieures. Les Rouge et Noir de Ben Aknoun ont battu l'ASM Oran par 3 buts à 0, alors que le MC Alger a écarté l'équipe de CR Zaoui (1-4) dans une



rencontre ayant eu lieu au stade Tchaker de Blida inauguré à cette occasion après deux ans de fermeture pour travaux de réhabilitation. Le Chabab de Belouizdad qui a accueilli l'AS Khroub au stade olympique du 5-Juillet, l'a emporté logiquement sur le score de 2 buts à 1. Au total, 8 clubs de la L1 ont quitté la compétition la plus populaire du pays : la JS Saoura, le CS Constantine, la JS Kabylie, le Paradou AC, l'ASO Chlef (détentrice du trophée), l'US Souf, le NC Magra et le MC El-Bayadh. Ces 16es de finale ont été, par ailleurs, profitables aux équipes des paliers inférieurs qui s'assurent une place de choix dans la prochaine étape de la compétition. A commencer par le R. Bougaâ,

qualifié au détriment de l'US Chaouia après la série des TAB dans un match sanc-

tionné par un nul (1-1). Même cas de figure pour l'USM Annaba qui s'est dis-

posée du CA Batna aux TAB dans un match terminé par zéro partout. L'Olympique d'Akbou, le CR la JS Azazga et la JS Djijel ont, de leur côté, battu respectivement le CRB Mécheria, le CR Ben Badis et le Hydra AC.

Tirage au sort dimanche prochain

Après le déroulement ce week-end des 16es de finale de la Coupe d'Algérie, les 16 clubs qualifiés devront s'affronter en prévision des huitièmes de finale prévus les 29 et 30 du mois courant. L'opération du tirage au sort aura lieu dimanche prochain en soirée. Les amoureux de la Coupe d'Algérie se frottent les mains pour que le tirage au sort donne lieu à de nouveaux chocs.

Résultats complets des 1/16es de finale :

Vendredi 8 mars :

IS Tighenif (Inter-régions) – ES Mostaganem (L2) 1-3
NA Hussein Dey (L2) – MO Constantine (L2) 1-0 (ap)
USM Khenchela (L1) – GC Mascara (L2) 3-2 (ap)
Paradou AC (L1) – MC Oran (L1) 1-2
ASO Chlef (L1) – US Biskra (L1) 2-2 (USB qualifiée 5-3 aux TAB)
USM Alger (L1) – MB Rouissat (Inter-régions) 8-0

Samedi 9 mars :

JS Azazga (Inter-régions) – CR Ben Badis (Inter-régions) 1-1 (JSA qualifiée aux TAB 6-5)
US Chaouia (Inter-régions) – R. Bougaâ (Inter-régions) 1-1 (Bougaâ qualifié aux TAB 3-5)
Olympique Akbou (L2) – CRB Mécheria (L2) 2-0
WA Tlemcen (Inter-régions) – JS Saoura (L1) 0-0 (Le WAT qualifié aux TAB 7-6)
Hydra AC (Inter-régions) – JSD Jijel (Inter-régions) 0-1
CA Batna (L2) – USM Annaba (L2) 0-0 (USMAN qualifiée aux TAB 2-3)
ES Ben Aknoun (L1) – ASM Oran (L2) 3-0
CR Zaouia (Inter-régions) – MC Alger (L1) 1-4
ES Sétif (L1) – CS Constantine (L1) 1-1 (CSC qualifié aux TAB 8-9)
CR Belouizdad (L1) – AS Khroub (L2) 2-1.

FAF

Ouverture du 3^e module de la Licence « CAF -PRO »

Le directeur technique national, Ameer Mansoul, a présidé, ce samedi, l'ouverture du 3e module de la formation pour l'obtention de la Licence « CAF PRO » dans un hôtel d'Alger, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF). Le patron de la DTN a invité ensuite Raul Pires Chipenda, directeur du développement à la Confédération africaine de football (CAF), à prendre la parole devant les 25 candidats présents où il a mis en exergue l'importance de cette formation pour tout entraîneur et souligné l'attention que porte l'instance africaine au métier d'entraîneur.

Lors de cette première journée, les candidats ont eu à présenter leurs analyses de la dernière phase finale de Coupe d'Afrique des Nations qui s'est tenue en Côte d'Ivoire (13 janvier -11 février 2024).



La formation se poursuivra jusqu'au 12 mars 2024. La programmation de cette formation entre dans le cadre du programme tracé par la Direction technique nationale qui compte lancer

neuf sessions de formation sur tout le territoire national pour l'obtention de licence CAF-C, 9 autres pour la licence CAF-B et 4 pour la licence CAF-A. A cet égard 20 entraîneurs

algériens bénéficieront d'une formation pour l'obtention d'une licence CAF Pro chaque année, après la première session entamée en décembre 2023 à Alger.

EN EAUX TROUBLES



21h25

TMC

En partant de leur plateforme de recherche sous-marine, des scientifiques tentent de parcourir des fonds inexplorés de l'océan. A bord de leur submersible, ils traversent une couche de gaz et accèdent à un paysage encore inconnu. Mais ce faisant, ils libèrent un mégalodon, un requin préhistorique long de plus de vingt mètres et à l'énorme appétit. Mac, le responsable de la plateforme décide alors de faire appel à son ami Jonas Taylor, un sauveteur-plongeur expérimenté mais qui a connu un passage à vide après avoir perdu un équipage durant une opération.

MISTER SPADE



21h09

CANAL+

Philippe est parvenu à récupérer l'enfant et entend l'échanger contre une forte rémunération. En attendant, il s'installe dans l'ancien appartement de sa mère en compagnie de Gazala. Teresa décide de ne plus cacher les sentiments qu'elle éprouve pour Henri qui veille sur elle continuellement. Sam découvre des micros dissimulés derrière plusieurs tableaux de son salon. Il tend un piège à ceux qui l'espionnent pour les obliger à se découvrir. L'intrigue dense et complexe est joliment animée par des révélations surprenantes. La galerie de personnages originaux apporte son sel à la série.

LA PESTE SAISON 1 - EPISODE 3 / 4



21h10

2

Après le déclenchement du plan D, la ville contaminée est sous le joug d'un confinement et coupée de l'extérieur. Ces mesures s'assortissent d'une suspension d'Internet, pour lutter contre la désinformation et la circulation de théories complotistes. Bientôt, le Dr Rieux prend connaissance des détails terrifiants du plan Darwin... Pendant ce temps, Nora a fui l'hôpital et trouve refuge avec son frère et sa soeur chez Laura. Le journaliste Rambert, quant à lui, prend contact avec un homme d'affaires sans scrupules, pour tenter de quitter la ville et rejoindre Laurence à Paris.

PALE RIDER



21h10

3

Les derniers chercheurs d'or indépendants de LaHood, bourgade minière de Californie, sont harcelés par la bande de Coy LaHood, fondateur de la ville qui veut s'approprier leur concession. Au moment où les mineurs pacifiques sont prêts à abandonner la lutte, surgit de la montagne un cavalier solitaire tout de noir vêtu. Nul ne connaît son nom, son passé, ses origines. Entre tradition et fantastique, un superbe western crépusculaire, remarquablement écrit et photographié.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

RÈGLEMENTS DE COMPTES À OK CORRAL



20h55

arte

1881. À la poursuite de deux hors-la-loi, Wyatt Earp, le shérif de Dodge City, se rend à Fort Griffin. Au saloon, Wyatt retrouve Doc Holliday, un ancien dentiste devenu un joueur professionnel. Ce dernier tue en état de légitime défense Ed Bailey, venu pour venger son frère. Jeté en prison et promis à un lynchage en règle, il n'échappe à la mort que grâce à l'intervention de Wyatt Earp, qui le fait évader. En compagnie de sa maîtresse, Kate Fisher, Doc Holliday, à qui le shérif avait pourtant interdit de venir troubler sa ville, s'installe à Dodge City.

SALE TEMPS POUR LA PLANÈTE



21h05

5

Le dérèglement du climat rebat les cartes dans les zones deltaïques du monde entier. C'est donc le cas en Camargue, où l'eau monte inexorablement et salinise le sol. Un drame quand on sait que 70 % des terres se trouvent au même niveau que la mer ou presque. A plus ou moins long terme, la région pourrait redevenir ce qu'elle était, il y a 2 000 ans, une île perdue entre Rhône et Méditerranée. S'ils souhaitent préserver l'héritage de leurs ancêtres, les Camarguais doivent trouver ensemble une façon de se prémunir de la montée des eaux car depuis 2010, les pouvoirs publics renoncent à financer des stratégies de défense comme les digues.

THE PATRIOT, LE CHEMIN DE LA LIBERTÉ



21h06

L'EQUIPE

En 1776, en Caroline du Sud, alors possession britannique, le conflit entre les indépendantistes et les Anglais est inévitable. Benjamin Martin, qui a bataillé contre les Français et les Indiens, n'aspire qu'à vivre en paix avec ses sept enfants dans sa plantation. Jusqu'au jour où le cruel colonel Tavington tue sous ses yeux un de ses jeunes garçons et incendie sa plantation. Son aîné, Gabriel, s'engage. Ce film, à la réalisation brillante et à l'interprétation sans faille, pêche par excès de maniérisme.

CRIMES A CLERMONT-FERRAND



21h05

Chérie 25

Où est passée la petite Fiona ? En mai 2013, Cécile Bourgeon signale la disparition de sa fille de 5 ans Fiona. Après plusieurs mois de mensonges, la mère et son compagnon avouent avoir enterré l'enfant à la lisière d'un bois, près du lac d'Aydat • Meurtre à l'italienne. Le 26 novembre 1991, Françoise Ferreyrolles, la quarantaine, est froidement abattue sur le pas de sa porte. L'enquête mène les policiers en Italie • Le violeur de Clermont-Ferrand. Au début des années 2000, des femmes subissent le même calvaire : la nuit, elles sont brutalement réveillées par un individu avant d'être violées.

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI
Quotidien national d'information Libre

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com
La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	05:31
Dohr	12:58
Asr	16:19
Maghreb	18:52
Icha	20:15

"HUAWEI ICT COMPÉTITION"

NEUF ÉTUDIANTS ALGÉRIENS QUALIFIÉS AUX FINALES

Neuf étudiants algériens se sont qualifiés aux finales de la 8^e édition de l'ICT Compétition, organisée sous l'égide du groupe Huawei, fournisseur mondial d'équipements et d'infrastructures en technologies de l'information et de la communication (TIC), a annoncé, hier, Huawei Algérie dans un communiqué. Les étudiants algériens représenteront l'Algérie à ces finales, prévues prochainement à Shenzhen (Chine), après avoir remporté, à Tunis, "le concours régional du Huawei ICT Compétition 2023-2024 en +Computing et Network+ avec le grand prix", et "le premier prix dans la catégorie "Cloud", précise le communiqué. "Ces résultats leur permettent de se frayer un chemin vers les finales du tournoi prévues bientôt à Shenzhen", ajoute la même source, soulignant que "cette compétition, regroupant plusieurs nationalités, se veut être l'événement académique phare à l'échelle mondiale dans le domaine des TIC." Au total, 120 étudiants universitaires issus de 9 pays africains ont pris part à cette compétition scientifique régionale où 12 finalistes nationaux répartis sur 4 groupes ont représenté l'Algérie. Huawei Algérie s'est dit, à ce titre, "fière d'avoir accompagné les compétiteurs Algériens de l'ESI SBA, l'université de Bejaia, l'ENSTTIC, l'USTHB, l'ESI d'Alger, l'université de Batna II, l'USTOMB", remerciant tous les instituts pour "la formation des futurs cadres dans le secteur technologique." Quelque 1.700 étudiants issus de 25 établissements universitaires et instituts



du domaine de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ainsi que de la Poste et des Télécommunications, ont pris part aux éliminatoires de la 8^e édition de "Huawei ICT Compétition". L'année dernière en Chine, les équipes algériennes ont décroché le premier prix mondial dans les catégories CLOUD et NETWORK, ainsi que le deuxième prix dans la catégorie COMPUTING lors de la compétition internationale Huawei ICT. "Huawei collabore avec plus de 900 universités dans le monde grâce à son programme "Huawei ICT Académie", bénéficiant ainsi à plus de 45.000 étudiants chaque année", rappelle l'entreprise chinoise, ajoutant à propos de l'Algérie, avoir conclu un partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ainsi qu'avec

plusieurs universités et institutions du secteur de l'Enseignement supérieur. D'ailleurs, en novembre dernier, Huawei Algérie a renouvelé son memorandum d'entente avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, et a établi des partenariats avec 42 universités algériennes dotées de facultés en technologies de l'information et de la communication (TIC). L'entreprise vise à "étendre cette coopération en incluant notamment les universités du sud afin de proposer des programmes visant à soutenir les jeunes talents dotés d'idées novatrices et créatives dans les domaines des technologies ainsi que du numérique, des secteurs cruciaux pour la transition numérique du pays et le renforcement de son industrie technologique", conclut le communiqué.

COUPE DU MONDE DE GYMNASTIQUE À BAKOU

UNE MÉDAILLE DE BRONZE POUR KAYLIA NEMOUR

La gymnaste algérienne Kaylia Nemour s'est encore une fois, distinguée en décrochant hier, une deuxième médaille à Bakou, en bronze, cette fois-ci et ce lors de l'étape de Coupe du monde de Bakou (finale à la poutre). Avec une note de difficulté de 6,2 (contre 6,4 en qualifications), mais surtout une note d'exécution de 6,966 (8,133 en qualifs), elle a obtenu une note finale de 13,166. Insuffisant pour monter sur le podium, au pied duquel elle a terminé (4e). Notons que l'Algérienne de 17 ans qui est déjà qualifiée aux Jeux olympiques 2024 de Paris, a remporté samedi, la médaille d'or aux barres asymétriques de la troisième étape de Coupe du

monde (7-10 mars) qui se déroule à l'Arène nationale de gymnastique de Bakou (Azerbaïdjan). Elle a réalisé un enchaînement parfaitement exécuté qui lui a permis de terminer largement en tête avec une note de 15.433, soit la même performance réalisée lors de la deuxième étape à Cottbus (Allemagne). La championne algérienne a devancé dans l'ordre, l'Italienne Elisa Lorio (14.300) et l'Américaine Katelyn Jong (13.733). Kaylia Nemour s'est hissée également en finale de la poutre avec un score de 14.533 et du sol avec une note de 13.166. Pour rappel, l'Algérienne Kaylia Nemour avait remporté la médaille d'or au concours des barres asymétriques de

l'étape de Cottbus (Allemagne), comptant pour la Coupe du monde 2024 de gymnastique. En plus des médailles mises en jeu, Nemour profite de cette compétition mondiale pour préparer les prochains Championnats d'Afrique, prévus du 30 avril au 7 mai prochains ainsi que les JO 2024. À l'issue des quatre manches de la Coupe du monde, les deux premiers dans chacun des quatre agrès (Au maximum un par pays et par agrès), d'une nation non qualifiée, décrocheront un billet individuel pour les prochains Jeux olympiques d'été. Cependant, les gymnastes doivent participer à un minimum de trois manches sur les quatre pour être éligibles.

GHARDAÏA

Les douanes saisissent des psychotropes chez deux voyageurs

Les agents des douanes dans la wilaya de Gharदाïa ont réussi, lors de la fouille d'un taxi transportant des passagers inter-wilayas, à arrêter deux voyageurs en possession de 7320 capsules de psychotropes de type Pregabaline 300 mg. Les substances hallucinogènes étaient dissimulées soigneusement à l'intérieur de parties et accessoires d'un instrument de musique. « Cette opération confirme la vigilance et la disponibilité constantes des agents des douanes algériennes dans la lutte contre la contrebande et le trafic illicite de drogues et de substances psychotropes » souligne un communiqué rendu public hier.

RENVERSEMENT DE DEUX VÉHICULES À TIZI-OUZOU Deux morts et deux blessés

"Deux personnes sont mortes hier à Tizi-Ouzou dans deux accidents distincts de la circulation, survenus suite au renversement de deux véhicules", a rapporté un communiqué de la Protection civile. "Le premier accident s'est produit vers 8h30 dans la commune littorale d'Iflissen au nord de la wilaya, lorsqu'un véhicule léger s'est renversé sur la RN 24 à hauteur du lieu-dit Tamda Ouguemoune, causant le décès d'une personne", a-t-on détaillé. "La dépouille a été déposée à la morgue de l'hôpital de Tigzirt par les éléments de l'unité secondaire de la Protection civile de cette même ville côtière", selon la même source. "Le deuxième accident a eu lieu vers 9h30 au village Bouhinoun dans la commune de Tizi-Ouzou lorsqu'un camion s'est renversé avant de chuter dans un ravin, causant le décès du conducteur", a-t-on indiqué, ajoutant que deux autres personnes ont été blessées dans cet accident. La dépouille de la victime ainsi que les deux blessés ont été transférés par les éléments de la Protection civile vers le CHU Nedir-Mohamed.